

Image not found or type unknown



Relations d'un co-propriétaire avec le syndic

Par **achebe**, le **07/07/2010** à **11:46**

Bonjour,
Je n'ai pu assister en 2007 à l'AG donnant mandat de 3 ans à l'actuel syndic. Bien qu'il indique soumettre son projet de reconduction à l'AG 2010 je l'ai sollicité de l'envoi d'une copie du document contractuel encore en vigueur. Le syndic est-il tenu de répondre favorablement à ma demande?
Merci